



**MÉMOIRE DE LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS
DÉPOSÉ DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS
SUR LE RENOUVELLEMENT
DE LA STRATÉGIE D'ACTION JEUNESSE**

Automne 2008

Recherche et rédaction

Véronique Raymond, conseillère en recherche et développement, Fédération des cégeps

Comité de travail

Line Corneau, directrice des services aux étudiants, Cégep de Chicoutimi

Stéphane Godbout, directeur des services aux étudiants, Cégep du Vieux Montréal

Claire Sylvain, directrice des services aux étudiants et du cheminement scolaire, Cégep de Rivière-du-Loup

Ont aussi été consultés

Guy Bédard, directeur des services aux étudiants, Collège Édouard-Montpetit

Viviane Fiedos, directrice, Direction des affaires éducatives et de la recherche, Fédération des cégeps

Daniel Fiset, coordonnateur au SAIDE, Cégep du Vieux Montréal

Doris Fortin, directrice des services aux étudiants, Cégep de Jonquière

Évelyne Foy, directrice, Cégep International

Yves Fredette, directeur des services aux étudiants, Collège Ahuntsic

Marie-Ève Genest, conseillère au service de coopération internationale, Cégep de Sherbrooke

Isabelle Laurent, conseillère en recherche et développement, Fédération des cégeps

Édith Massicotte, directrice des études, Collège de Rosemont

Julien Rondeau, technicien en statistiques, Fédération des cégeps

France Turgeon, directrice des services aux étudiants, Cégep de Sherbrooke

Révision linguistique

Rolande Vadeboncoeur

Mise en page

Karine Parent, adjointe administrative, Fédération des cégeps

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
LE BILAN DE LA STRATÉGIE 2006-2009	7
COMMENTAIRES GÉNÉRAUX	7
COMMENTAIRES SPÉCIFIQUES SUR CERTAINES DES MESURES DE LA STRATÉGIE 2006-2009 ET RECOMMANDATIONS	8
<i>Orientation 1 : Améliorer la santé et le bien-être des jeunes</i>	8
Éliminer la malbouffe	8
Déployer l'approche École en santé.....	8
Déployer des réseaux de sentinelles	8
<i>Orientation 2 : Favoriser la réussite éducative des jeunes</i>	8
Offrir un soutien accru pour les élèves handicapés.....	8
<i>Orientation 3 : Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes</i>	9
Intensifier la valorisation de la formation professionnelle	9
Prolonger et bonifier le Défi de l'entrepreneuriat jeunesse	9
Élaborer un plan d'action visant à donner aux jeunes une formation scolaire en santé et sécurité au travail.....	10
Accompagner plus efficacement les jeunes handicapés.....	10
<i>Orientation 4 : Accroître la présence des jeunes dans la société</i>	11
Mettre sur pied un comité de représentation et de concertation des jeunes des communautés culturelles et des minorités visibles	11
Faire en sorte que l'école reconnaisse davantage l'implication étudiante	11
Soutenir le projet Parlements au secondaire.....	11
Mettre en œuvre le Plan d'action en matière de rapprochement interculturel chez les jeunes d'âge scolaire	11
<i>Orientation 5 : Améliorer le soutien offert aux jeunes</i>	12
Mettre sur pied un projet de cybermentorat en soutien au choix de carrière et à l'orientation professionnelle des jeunes.....	12
LES PERSPECTIVES POUR LA NOUVELLE STRATÉGIE D'ACTION JEUNESSE	13
RENOUVELLEMENT DE LA STRATÉGIE D'ACTION JEUNESSE	13
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES JEUNES	14
<i>L'amélioration de la santé et du bien-être des jeunes du collégial</i>	14
<i>La promotion de la santé mentale et la prévention du suicide chez les jeunes</i>	14
ÉDUCATION, EMPLOI ET ENTREPRENEURIAT	16
<i>La réussite éducative</i>	16
Le maintien et l'amélioration de l'accessibilité financière aux études supérieures	16
Le renforcement des services d'accueil et d'encadrement et le soutien à l'orientation scolaire	17
Le développement d'une véritable culture de l'engagement étudiant	18
Le soutien accru aux étudiants ayant des troubles d'apprentissage ou des problèmes graves de santé mentale.....	18
La mobilisation des acteurs sociaux à l'égard de la persévérance scolaire et de la réussite.....	19
<i>La préparation et l'intégration au marché du travail</i>	20
<i>Le développement de la culture entrepreneuriale</i>	21

LES RÉGIONS	22
<i>Le développement régional, le maintien et le retour des jeunes en région</i>	22
LA DIVERSITÉ	23
<i>L'ouverture sur le monde et l'acquisition de compétences internationales</i>	23
LA QUALITÉ DE VIE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	24
<i>Les saines habitudes de vie</i>	24
<i>Le développement de l'expertise jeunesse en développement durable</i>	24
CONCLUSION	25
RÉFÉRENCES	27

INTRODUCTION

Les 48 établissements du réseau collégial public comptent plus de 155 000 étudiants et étudiantes à l'enseignement régulier et plus de 22 000 à l'éducation aux adultes. La population étudiante du collégial (public ou privé) compte 42,5 % d'hommes et 57,5 % de femmes.

La mission éducative des établissements d'enseignement collégial, leur répartition géographique sur l'ensemble du territoire québécois et les milliers d'étudiants et d'étudiantes qui y séjournent chaque année font du réseau collégial un acteur incontournable auprès des jeunes.

Aussi la Fédération des cégeps et les 48 établissements d'enseignement collégial qu'elle représente jugent-ils important de participer à la consultation sur le renouvellement de la Stratégie d'action jeunesse et se considèrent-ils comme des acteurs clefs de sa mise en œuvre auprès des jeunes Québécois.

Compte tenu du mandat même du Secrétariat à la jeunesse (SAJ), de son rôle conseil auprès du premier ministre et de celui de coordination de l'action gouvernementale en matière de jeunesse; compte tenu également de ses objectifs, notamment celui d'assurer la cohérence des politiques et des initiatives gouvernementales; la Fédération est confiante que les préoccupations et recommandations émises dans ce mémoire trouveront écho auprès du Secrétariat à la jeunesse.

LE BILAN DE LA STRATÉGIE 2006-2009

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Lors des journées qui se sont tenues en août et en septembre 2008 sur le renouvellement de la Stratégie, la Fédération a souligné, comme d'autres acteurs, la difficulté de porter un regard sur les réalisations de la Stratégie en cours ou de se prononcer sur la pertinence de poursuivre les actions entreprises et les priorités à venir. Il est en effet difficile de pouvoir véritablement juger de l'efficacité des mesures mises en place et du degré d'atteinte des cibles de la Stratégie 2006-2009, compte tenu du bilan partiel qui nous en est présenté à cette étape-ci du déploiement de la Stratégie.

Portant un regard rétrospectif sur les deux premières années de la Stratégie 2006-2009, nous faisons également le constat plus général que peu d'information est parvenue dans nos milieux collégiaux au fur et à mesure qu'ont pu être réalisées les différentes mesures contenues dans la Stratégie.

Ce constat nous amène à émettre deux souhaits. Le premier consiste en ce **que la prochaine stratégie comporte un mécanisme plus efficace et constant de transmission de l'information auprès des divers partenaires au fur et à mesure du déploiement des différentes mesures** – le comité des partenaires pourrait être appelé à jouer un rôle plus actif en ce sens. Le second, consiste en ce **que des mécanismes soient mis en place pour que les collèges soient sollicités davantage, compte tenu de la population étudiante qu'ils desservent, pour la mise en œuvre des différentes mesures, sur les plans local et régional, même lorsque les mesures ne relèvent pas directement d'eux.**

De la Stratégie 2006-2009, nous retenons aussi que, pour l'essentiel, les mesures ont touché principalement les jeunes de moins de 16 ans ou les milieux scolaires de niveau primaire et secondaire. On pense notamment à l'élimination de la malbouffe, au déploiement de l'approche École en santé, aux modifications à la Loi sur la protection de la jeunesse, au parcours de formation du secondaire, aux mesures de soutien pour les élèves handicapés, à la valorisation de la formation professionnelle, aux différentes mesures du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse, etc. Autant de mesures dont nous ne remettons pas en question la pertinence, mais dont nous constatons qu'elles ciblent en priorité – voire en exclusivité – les jeunes de moins de 16 ans. Peu de mesures s'adressent directement aux jeunes d'âge collégial ou, lorsqu'elles le font, ne sont pas déployées avec autant d'ampleur que celles visant les niveaux primaire et secondaire.

Aussi la Fédération des cégeps croit-elle que la prochaine Stratégie devrait accentuer ses actions visant les autres tranches d'âge qui composent la jeunesse. Elle propose donc **que plusieurs des mesures qui ciblaient les niveaux primaire et secondaire dans la Stratégie 2006-2009 soient élargies pour s'adresser aux jeunes du collégial dans une perspective de continuité et que de nouvelles mesures, visant les 15-24 ans, y soient incluses.**

Les jeunes âgés entre 15 et 24 ans représentent plus de 90 % de la population collégiale à l'enseignement ordinaire. Le fait qu'ils fréquentent quotidiennement les établissements collégiaux, qu'ils reconnaissent comme un milieu de vie, fait du cégep un lieu privilégié pour les rejoindre. C'est pourquoi nous souhaiterions **que la prochaine Stratégie accorde davantage de place aux collègues à titre de partenaires clefs dans la mise en œuvre des différentes mesures touchant les 15-24 ans.**

COMMENTAIRES SPÉCIFIQUES SUR CERTAINES DES MESURES DE LA STRATÉGIE 2006-2009 ET RECOMMANDATIONS

Orientation 1 : Améliorer la santé et le bien-être des jeunes

Éliminer la malbouffe

La mesure visant à éliminer la malbouffe a donné lieu à la mise en place de la politique-cadre au primaire et au secondaire et à une injection importante de sommes pour une modification en profondeur de l'offre alimentaire dans les cafétérias. Nous jugeons donc pertinent **que cette mesure soit reconduite afin de poursuivre les actions amorcées pour favoriser une saine alimentation**, tout en souhaitant **que la nouvelle Stratégie fasse un pas de plus et vise également le développement d'un mode de vie physiquement actif.**

Déployer l'approche École en santé

Le déploiement de l'approche *École en santé* est un vaste chantier engageant les milieux de l'éducation et de la santé, dont la concertation et la coordination sont assurées à travers la table MELS-MSSS et des tables locales entre les établissements scolaires et les CSSS. La Fédération des cégeps propose **que soit élargie la mesure *École en santé* du primaire et du secondaire vers le collégial, en l'adaptant au contexte de l'enseignement supérieur.** Ce faisant, la mesure permettrait de répondre aux besoins d'arrimages entre les deux réseaux et de favoriser une véritable synergie des actions des différents partenaires concernés au niveau collégial – à travers un mécanisme de coordination à définir – et, ainsi, de contrer la fragilisation du niveau des services de santé dans les collèges.

Déployer des réseaux de sentinelles

La prévention du suicide est une priorité indiquée dans le plan de travail de la Fédération des cégeps depuis plusieurs années. Aussi attendions-nous avec impatience la mise en place des réseaux de sentinelles dans l'ensemble des régions. Au terme de deux années, la formation des formateurs est terminée et l'année 2008-2009 devrait être consacrée à former les sentinelles dans les différents milieux. Nous tenons donc à réitérer notre intérêt voulant **que les établissements collégiaux soient considérés d'office parmi les partenaires dans le déploiement des réseaux de sentinelles de façon à ce que les intervenants psychosociaux, les enseignants et les membres du personnel des collèges puissent bénéficier de cette formation.**

Orientation 2 : Favoriser la réussite éducative des jeunes

Offrir un soutien accru pour les élèves handicapés

Selon le bilan présenté dans le document de consultation, les mesures de soutien pour les élèves handicapés prévues dans le cadre de la Stratégie « ont donné lieu à l'ajout de 428 postes d'enseignants orthopédagogues au primaire et à 310 postes d'enseignants ressources¹ », en plus des sommes investies par les commissions scolaires. Au collégial, un projet pilote est en cours qui vise les étudiants ayant des troubles d'apprentissage et des problèmes graves de santé mentale. En 2007-2008, pas moins de 1547 plans d'intervention auprès de ces clientèles dites « émergentes » ont été déposés pour financement dans le cadre de ce projet. Les collèges demandent une reconnaissance formelle et un financement adéquat des services et des mesures découlant des besoins de ces clientèles, à l'issue des

expérimentations menées dans le cadre de ce projet. Compte tenu des efforts consentis au primaire et au secondaire, nous pensons **que la nouvelle Stratégie devrait comporter une mesure visant à offrir un soutien accru aux élèves handicapés au collégial qui viendrait appuyer les travaux en cours entre le réseau d'enseignement collégial et le MELS.** Ces travaux devraient faire en sorte **que des orientations gouvernementales et un modèle de financement soient définis pour les clientèles émergentes, afin que les collèges soient en mesure de leur offrir les meilleurs services possibles qui permettent de lever les obstacles limitant leur accès à l'enseignement supérieur et leur réussite scolaire.**

Orientation 3 : Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes

Intensifier la valorisation de la formation professionnelle

Entre 2006 et 2008, un certain nombre d'activités organisées par les commissions scolaires dans le cadre de la Stratégie visaient la valorisation de la formation professionnelle auprès des jeunes, des parents et du personnel scolaire. Nous proposons **que la mesure visant la valorisation de la formation professionnelle soit reconduite, mais qu'elle mette particulièrement l'accent sur la continuité des formations professionnelle et technique et la possibilité pour les étudiants qui obtiennent un DEP de poursuivre un cheminement jusqu'au DEC.**

Par ailleurs, le soutien à l'insertion professionnelle et la lutte contre le décrochage scolaire des jeunes passent aussi par une valorisation de la formation technique au collégial. Les emplois de niveau technique représentent aujourd'hui au moins 30 % des professions. Les parcours professionnels sont de plus en plus marqués par les allers-retours entre le marché du travail et les études, la mise à jour, le développement et l'élargissement constant des savoirs et des compétences. Les programmes menant au DEC technique représentent un véritable passeport pour l'emploi, ainsi que les AEC à titre de formations de courte durée adaptées aux besoins de la main-d'œuvre. Les collèges souhaitent en ce sens **que la nouvelle Stratégie comporte aussi une mesure spécifique visant à intensifier la valorisation de la formation technique collégiale.**

Prolonger et bonifier le Défi de l'entrepreneuriat jeunesse

Depuis 2004, les mesures du Défi entrepreneuriat jeunesse ont permis de réaliser des progrès dans la sensibilisation des milieux aux valeurs entrepreneuriales. Le premier axe d'intervention du Défi – *la mise à contribution de l'école* – a permis de rejoindre essentiellement les jeunes du primaire et du secondaire. Nous croyons que le développement des compétences entrepreneuriales chez les jeunes est un outil important de leur insertion professionnelle, voire essentiel dans certains domaines. Aussi jugeons-nous pertinent **de prolonger et de bonifier à nouveau le Défi de l'entrepreneuriat jeunesse dans le cadre de la nouvelle Stratégie.**

Les collèges souhaitent cependant **que les mesures de sensibilisation mises en place au primaire et au secondaire soient adaptées et étendues aux jeunes du collégial et que la formation de courte durée en gestion destinée aux jeunes entrepreneurs soit déployée au collégial.** Il nous apparaît que ces mesures seraient de pertinents outils pour l'insertion professionnelle des jeunes, particulièrement dans certains programmes de formation technique qui peuvent conduire au travail autonome ou à la création de petites et de moyennes entreprises. On pense, par exemple, aux techniques de design d'intérieur, du design de présentation ou du design de mode, pour ne nommer que ces derniers.

Par ailleurs, nous pensons que l'acquisition de compétences entrepreneuriales chez les jeunes doit être soutenue au-delà de la sensibilisation et de la formation. La formule des entreprises-écoles semble porteuse, puisque nous pouvons lire dans les éléments de bilan de la Stratégie 2006-2009 que 38 nouvelles écoles entrepreneuriales ont été créées aux niveaux primaire et secondaire. Au collégial, quelques établissements ont aussi, de leur propre initiative, implanté des entreprises-écoles, une avenue pédagogique intéressante offrant aux étudiants la possibilité de mettre en application les connaissances acquises dans leur champ de formation spécifique. La formule des entreprises-écoles permet aussi de vivre une expérience concrète comme entrepreneurs, ce qui favorise leur insertion professionnelle, tout en bénéficiant d'un soutien et d'un encadrement en milieu scolaire. Nous pensons que la Stratégie devrait appuyer ces initiatives et **que le prochain Défi de l'entrepreneuriat jeunesse devrait comporter une mesure visant à favoriser et à soutenir le développement d'entreprises-écoles en milieu collégial.**

Élaborer un plan d'action visant à donner aux jeunes une formation scolaire en santé et sécurité au travail

En 2003, 17 % de l'ensemble des lésions professionnelles indemnisées concernaient les Québécois de 15 à 24 ans, alors qu'ils ne représentaient que 16 % de la population active et travaillaient quelque 10 % des heures totales travaillées. La Fédération des cégeps est heureuse en ce sens de compter parmi les partenaires associés à la mise en œuvre de la formation développée en santé et sécurité au travail dans le cadre de la Stratégie 2006-2009. Plusieurs programmes menant au DEC technique comportent d'ailleurs un volet de formation en santé et sécurité au travail. La Fédération tient à mentionner par ailleurs la nécessité **de sensibiliser aussi les employeurs à l'importance de la prévention des accidents de travail pour cette clientèle, particulièrement ceux qui embauchent des étudiants pour des emplois occasionnels et saisonniers.**

Accompagner plus efficacement les jeunes handicapés

Le bilan présenté pour cette mesure est très partiel et nous semble témoigner de l'ampleur du travail qui reste à faire pour atteindre les cibles visées. Les collèges ont d'ailleurs participé à la consultation du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) lors du développement de la *Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées*. La Fédération a notamment proposé de multiplier les lieux d'échange entre le milieu scolaire et celui du travail; d'accroître les activités de formation et de sensibilisation dans les milieux de travail; de favoriser l'implantation de mesures novatrices qui mettent en contact des entreprises avec des personnes handicapées nouvellement diplômées; et, en ce sens, d'améliorer la concertation et la complémentarité des services spécialisés de main-d'œuvre (SSMO) gérés par Emploi-Québec, des organismes œuvrant dans l'insertion socioprofessionnelle des personnes handicapées et des établissements d'enseignement collégial.

Nous recommandons **que la mesure visant à accompagner plus efficacement les jeunes handicapés soit reconduite dans le cadre de la nouvelle Stratégie.** Et, compte tenu des actions déployées par les différents partenaires interpellés en ce domaine, **que les actions concrètes qui s'articuleront à la mesure soient précisées et s'inscrivent en complémentarité avec celles de la *Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées* et de la Politique À parts entières de l'OPHQ.** Finalement, **que le rôle de chaque partenaire soit mieux défini dans leur mise en œuvre.**

Orientation 4 : Accroître la présence des jeunes dans la société

Mettre sur pied un comité de représentation et de concertation des jeunes des communautés culturelles et des minorités visibles

Le bilan de la Stratégie 2006-2009 donne peu d'information sur cette mesure. La Fédération des cégeps s'étonne néanmoins qu'alors que la Stratégie entame sa troisième année de mise en œuvre, le comité ne soit toujours pas en place. Elle s'interroge par ailleurs sur le rôle du comité et la véritable portée de ses actions. Elle recommande **que le comité ait un pouvoir de recommandation et d'action suffisant lui permettant de véritablement soutenir la présence et l'engagement des jeunes membres des communautés culturelles et des minorités visibles dans la société québécoise.**

Faire en sorte que l'école reconnaisse davantage l'implication étudiante

Au collégial, la mesure de reconnaissance de l'engagement étudiant par une mention sur le bulletin a été officialisée en octobre 2007. Depuis sa mise en place, cette mesure a permis de reconnaître quelques milliers de jeunes qui se sont engagés dans l'un ou l'autre des sept domaines prévus au guide de référence et qui ont réussi leurs études collégiales. La mesure favorise ainsi l'engagement étudiant, la persévérance scolaire et la réussite éducative des jeunes. Cependant, elle demeure peu connue des universités et des employeurs.

Les collèges souhaitent **que la Stratégie appuie la reconduction du financement accordé aux collèges par le MELS en lien avec la mesure de reconnaissance de l'engagement étudiant par une mention sur le bulletin afin de permettre son maintien.**

Également, ils souhaitent **que la Stratégie prévoie un soutien financier pour mieux faire connaître aux universités et aux employeurs la mesure de reconnaissance de l'engagement sur le bulletin et, ainsi, encourage davantage les étudiants à s'en prévaloir.**

Soutenir le projet Parlements au secondaire

En 2008, 142 écoles étaient inscrites au projet Parlements au secondaire, une mesure soutenue dans le cadre de la Stratégie 2006-2009. Une simulation parlementaire pour les étudiants du collégial existe aussi sous le vocable de *Forum étudiant*, mais est soutenue à même les budgets des collèges. Ces derniers suggèrent **que la nouvelle Stratégie soutienne financièrement le projet Forum étudiant comme mesure favorisant la participation citoyenne des jeunes du collégial, au même titre que le projet Parlements au secondaire.**

Mettre en œuvre le Plan d'action en matière de rapprochement interculturel chez les jeunes d'âge scolaire

Nous pouvons lire dans les éléments de bilan de la Stratégie 2006-2009 qu'« au début de l'année 2008, la majorité des 29 moyens d'action prévus par le Plan d'action en matière de rapprochement interculturel chez les jeunes d'âge scolaire étaient en cours de réalisation¹¹ ». Dans les collèges, des projets sont financés chaque année dans le cadre du *Programme de soutien à l'interculturel* du MELS. En 2008-2009, plus d'une quarantaine de projets interculturels seront réalisés : des activités de mentorat et de jumelages étudiants, des visites organisées de lieux de cultes et de quartiers ethniques, la tenue d'activités de sensibilisation à travers des conférences et des spectacles, des semaines thématiques sur les autres cultures, et autres. La Fédération des cégeps estime par ailleurs que des actions de sensibilisation en matière de rapprochement interculturel doivent aussi être réalisées à l'extérieur des milieux scolaires, particulièrement en région, en collaboration avec le MICC.

Elle souhaite donc **que la nouvelle Stratégie d'action jeunesse poursuive et intensifie la mise en œuvre du Plan d'action en matière de rapprochement interculturel chez les jeunes d'âge scolaire, et qu'elle renforce les actions des collèges à travers le *Programme de soutien à l'interculturel* du MELS.**

Orientation 5 : Améliorer le soutien offert aux jeunes

Mettre sur pied un projet de cybermentorat en soutien au choix de carrière et à l'orientation professionnelle des jeunes

La bonification d'*Academos* dans le cadre de la Stratégie aura surtout bénéficié aux jeunes qui fréquentent le secondaire. Le programme *Academos* a peu percé au collégial, alors que les besoins sont réels. Les collèges déplorent que la mise en œuvre de ce programme nécessite une contribution financière des établissements. Ils recommandent que, dans le cadre de la nouvelle Stratégie, **un soutien financier soit accordé au déploiement du projet de cybermentorat au collégial, comme c'est le cas au secondaire, en soutien au choix de carrière et à l'orientation professionnelle des jeunes de 15 à 24 ans.**

LES PERSPECTIVES POUR LA NOUVELLE STRATÉGIE D'ACTION JEUNESSE

À partir des éléments de bilan que nous détenons, même partiels, nous estimons pertinent de renouveler la Stratégie d'action jeunesse afin de poursuivre les actions entreprises. Nous croyons en l'importance d'une intervention globale et concertée des actions en matière de jeunesse à travers une Stratégie gouvernementale structurante qui engage tous les acteurs concernés. Nous croyons également que les cinq orientations qui guidaient les actions gouvernementales dans la précédente Stratégie sont toujours d'actualité, bien que des jalons aient été posés au cours des deux dernières années vers l'atteinte des différentes cibles. Nous croyons enfin, comme nous l'avons exprimé, que la Stratégie doit étendre plusieurs de ses mesures du primaire et du secondaire vers le collégial et viser plus spécifiquement les 15-24 ans.

La Fédération privilégie par ailleurs de maintenir le modèle d'une Stratégie triennale plutôt que quinquennale. Même si les orientations de fonds demeurent pertinentes, les cibles et les mesures qui s'y articulent doivent être actualisées et nécessitent de pouvoir s'adapter aux besoins des jeunes, qui évoluent rapidement. Nous craignons par ailleurs que la Stratégie s'essouffle si elle s'étend sur une trop longue période de temps. Un déploiement dans un horizon de trois ans serait plus dynamique et entraînerait davantage de synergie des actions des différents partenaires engagés dans la mise en œuvre, et donc, produirait des retombées plus fortes sur le milieu. Surtout, nous pensons que cela répondrait mieux aux besoins des jeunes, qui bénéficieraient au premier chef de cette convergence des actions, et plus rapidement de la mise en place des différentes mesures.

Advenant le cas où le Secrétariat à la jeunesse retiendrait tout de même l'avenue d'une Stratégie quinquennale, la mise en œuvre de cette dernière devrait alors s'accompagner de mesures de suivi étroit. Nous croyons que le Comité des partenaires devrait être interpellé pour jouer un rôle plus actif en ce sens et qu'un bilan de mi-parcours devrait être déposé auprès de l'ensemble des partenaires concernés.

RENOUVELLEMENT DE LA STRATÉGIE D'ACTION JEUNESSE

Partant du principe de la pertinence que la prochaine Stratégie s'inscrive en continuité avec les orientations de la précédente, nous nous demandons pourquoi le document de consultation ne reprend pas un découpage suivant les cinq orientations de la Stratégie 2006-2009. Au-delà d'un simple souci logistique, la question nous apparaît importante.

La première orientation de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 est en effet d'« Améliorer la santé et le bien-être des jeunes », une dimension peu abordée dans le document de consultation, sinon à travers le chapitre sur la *qualité de vie et le développement durable*, et limitée à la question des *saines habitudes de vie*. Or, la santé des jeunes est au cœur même de chacun des autres axes, agissant comme une condition *sine qua non* de leur réussite éducative, de leur participation sociale, de leur insertion professionnelle, et autres. En ce sens, nous recommandons **que l'élaboration de la nouvelle Stratégie comporte de nouveau une orientation spécifique visant à « Améliorer la santé et le bien-être des jeunes »**. Et c'est par ce chapitre que nous nous proposons de commencer.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES JEUNES

L'amélioration de la santé et du bien-être des jeunes du collégial

La réussite des jeunes et leur santé sont interdépendantes^{III}. Il appert en effet qu'une meilleure santé des jeunes permet d'augmenter les taux de rétention et de réussite aux cours et de réduire les risques de décrochage scolaire – et, par conséquent, favorise la poursuite des études. Également, plus un individu est scolarisé, plus les risques de chômage et d'exclusion diminuent^{IV} et plus ses chances augmentent de bénéficier de meilleures conditions économiques. Meilleures sont les conditions socioéconomiques d'un individu, meilleur est son état de santé global^V. L'amélioration de la santé et du bien-être des jeunes se pose donc comme une condition de base à leur réussite éducative et à leur insertion sociale et professionnelle. Investir dans la santé et le bien-être des jeunes aujourd'hui est aussi garant de la santé des adultes qui composeront la société de demain.

En 2005, un comité tripartite Fédération des cégeps/MELS /MSSS a été mis en place pour répondre aux besoins d'arrimage entre les réseaux de l'éducation et de la santé et faire suite au constat de la fragilisation et de la baisse progressive du niveau des services de santé dans les collèges. Selon les données d'un sondage réalisé par la Fédération des cégeps en janvier 2008 auprès des 48 cégeps : en 2007-2008, le tiers d'entre eux n'avaient pas d'infirmière et les deux tiers pas de médecin; plus du tiers n'avaient pas de ressource de psychologue; plus de la moitié ne comptaient pas de travailleur social ni de technicien en travail social^{VI}. Faute de ressources, les collèges ne peuvent faire suffisamment de prévention et de suivi de crise auprès de leur population étudiante, les listes d'attente s'allongent et les besoins de plusieurs étudiants ne sont pas comblés. Par ailleurs, environ la moitié des établissements collégiaux n'ont actuellement ni protocole ni entente de services avec le CSSS qui dessert le territoire sur lequel ils se trouvent.

C'est pourquoi, la Fédération suggère **que la nouvelle Stratégie comprenne une mesure visant l'amélioration de l'offre de services psychosociaux et de santé destinés aux jeunes du collégial afin de pouvoir mieux répondre à leurs besoins. Également, que le comité tripartite Fédération des cégeps/MELS/MSSS soit responsable de sa mise en œuvre et, par conséquent, que sa composition, son mandat et son pouvoir d'action soient revus en ce sens.** Entre autres choses, concrètement, que le MELS et le MSSS en collaboration avec la Fédération des cégeps s'entendent sur le financement et les mesures à mettre en place pour assurer l'offre de services psychosociaux et de santé aux étudiants du collégial. Également, qu'un cadre de référence soit établi entre les réseaux de l'éducation et de la santé en vue de favoriser l'établissement de protocoles d'ententes entre les cégeps et les CSSS et de coordonner l'offre de services psychosociaux et de santé offerts aux jeunes qui fréquentent le collégial. Et qu'ainsi, un continuum de services de première, deuxième et troisième ligne d'intervention soit assuré pour les étudiants des cégeps, particulièrement ceux qui ont des problèmes de santé mentale.

La promotion de la santé mentale et la prévention du suicide chez les jeunes

Bien que l'on remarque une diminution du taux de suicide depuis 2002, le Québec demeure la province canadienne détenant les plus hauts taux de suicide au Canada, chez les hommes comme chez les femmes, et un des plus hauts taux au sein des pays industrialisés^{VII}.

Entre 2003 et 2005, le suicide était la deuxième cause de mortalité chez les 15 à 19 ans et la première chez les 20 à 24 ans. En 2006, on ne dénombrait pas moins de 1136 décès par suicide au Québec, dont 133 au sein de la tranche de la population âgée de 15 à 24 ans. Chez ces derniers, cela représentait un taux annuel de mortalité par suicide de 11,8 pour

100 000 individus^{viii}. Chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans, le phénomène du suicide est particulièrement criant chez les hommes de 20 à 24 ans, chez qui le taux de mortalité par suicide s'établissait à 25,8 pour 100 000 individus en 2006^{ix}.

La majorité des jeunes qui sont inscrits au cégep appartient au groupe d'âge des 15 à 24 ans, chez qui 30 % des décès, soit près du tiers, sont attribuables à un suicide pour la période 2003-2005^x. Selon une enquête menée par la Fédération des cégeps auprès des 48 établissements d'enseignement collégial en janvier 2008, plus de 1100 étudiants ont consulté les ressources des services psychosociaux et de santé des collèges en 2006-2007 en lien avec la problématique du suicide. Pas moins de 125 tentatives de suicide ont été recensées au sein de la population collégiale pour cette année et 11 décès par suicide y sont survenus^{xi}.

Aussi les collèges jugent-ils important **que la nouvelle Stratégie comporte des mesures spécifiques visant à intensifier les actions en milieu scolaire en matière de prévention du suicide chez les jeunes, particulièrement chez les 15 à 24 ans, et que les collèges figurent parmi les partenaires de ces mesures.**

Les cégeps jouent un rôle de premier plan en matière de prévention du suicide auprès des jeunes. Ils mettent en place différentes mesures et organisent des activités pour promouvoir la santé mentale et freiner le processus suicidaire chez les jeunes. En voici quelques exemples : comité pour la prévention du suicide; activités de sensibilisation et d'information; signature de « contrats de non-suicide » entre psychologues et étudiants; cellules de pairs aidants et équipes de sentinelles; travailleurs de corridor/intervenants de milieu; équipes d'intervention et de postvention; et autres.

En plus des projets mis en place dans les établissements, la Fédération des cégeps a fait de la prévention du suicide un objectif prioritaire de son plan de travail et a mené de nombreuses actions ces dernières années. Parmi les plus significatives, notons en particulier : l'organisation de colloques pour les intervenants des cégeps en prévention du suicide en 2003, en 2005 et en 2007, et le lancement d'une déclaration en prévention du suicide en septembre 2007 qui, ayant recueilli près de 40 000 signatures d'appui, a été déposée à l'Assemblée nationale en juin 2008.

En 2008-2009, les collèges veulent faire un pas de plus dans leurs actions qui visent à soutenir les jeunes en détresse et à prévenir le suicide en mettant sur pied un Regroupement intercollégial des intervenants psychosociaux. C'est pourquoi ils demandent que, dans le cadre de la Stratégie, **des sommes récurrentes leur soient consenties pour soutenir la mise en place et le maintien d'un Réseau des intervenants psychosociaux des collèges et pour intensifier leurs actions en matière de prévention du suicide et de promotion de la santé mentale.**

ÉDUCATION, EMPLOI ET ENTREPRENEURIAT

La réussite éducative

La Fédération des cégeps abonde dans le même sens que le document de consultation lorsqu'il affirme que « la réussite éducative constitue un facteur favorisant largement l'intégration sociale et professionnelle des jeunes^{xii} ». Afin de mieux répondre aux besoins des jeunes de niveau collégial à ce titre, il nous apparaît que la Stratégie d'action jeunesse devrait inclure des mesures articulées autour des principales dimensions suivantes : le maintien et l'amélioration de l'accessibilité financière aux études supérieures; le renforcement des services d'accueil, d'encadrement et d'orientation scolaire; le développement d'une véritable culture de l'engagement étudiant; le soutien accru aux élèves ayant des troubles d'apprentissage ou des problèmes graves de santé mentale; et la mobilisation des acteurs sociaux autour de la réussite.

Le maintien et l'amélioration de l'accessibilité financière aux études supérieures

L'accessibilité financière se pose non seulement comme une condition au fait d'entreprendre des études supérieures, mais représente également un facteur pouvant influencer sur la persévérance et la réussite scolaire et, en bout de course, la diplomation. Or, malgré la mise en place d'un régime gouvernemental d'aide financière aux études, nous sommes d'avis qu'il demeure des obstacles financiers à lever pour assurer un véritable accès aux études supérieures pour tous. En 2008-2009, 35 % des élèves au cours de leur deuxième session d'études collégiales se disent préoccupés par leur situation financière, et ils sont 10 % à être *très* préoccupés^{xiii}. Certaines catégories d'étudiants constituent par ailleurs des groupes plus fragiles sur le plan financier et sont plus à risque de décrochage.

Cinq cas de figure interpellent particulièrement les établissements collégiaux et, selon nous, devraient être examinés en priorité afin d'assouplir les règles du régime gouvernemental de l'Aide financière aux études pour que ces jeunes puissent bénéficier d'un soutien particulier. Aussi les collègues souhaitent-ils **que la Stratégie comprenne une mesure visant à lever les obstacles financiers qui freinent l'accès à l'enseignement supérieur pour les populations étudiantes fragilisées, ce qui devrait permettre notamment :**

- de majorer le nombre de sessions pendant lesquelles l'étudiant peut avoir accès au programme de l'Aide financière aux études pour les jeunes qui s'inscrivent dans un parcours atypique de formation – par exemple, un étudiant qui, après avoir entrepris des études universitaires, effectuerait un retour aux études collégiales – afin de leur offrir l'occasion de compléter leurs études en ayant accès à une aide financière;
- de ne prendre en compte dans le calcul de l'aide financière accordée aux jeunes qui effectuent un retour aux études après une absence prolongée que les revenus des trois derniers mois précédant leur entrée aux études;
- d'accorder un incitatif financier aux prestataires de l'assistance-emploi, particulièrement aux jeunes parents, au moment où ils effectuent un retour aux études, afin de mieux les soutenir financièrement dans cette décision et de faciliter la transition entre les deux régimes – celui de l'assistance emploi et celui de l'aide financière aux études;
- de ne pas considérer les pensions alimentaires comme un revenu et de ne pas les prendre en compte dans le calcul de l'aide financière accordée aux jeunes parents;

- de faire en sorte que les étudiants qui présentent un problème grave de santé à caractère épisodique, notamment un trouble grave de santé mentale, bénéficient d'une aide financière sous forme de bourse, au même titre que les étudiants qui présentent une déficience fonctionnelle majeure (handicap) et qu'ils soient admissibles à la gratuité scolaire même lorsqu'ils sont à temps partiel.

Plus généralement, nous souhaitons **que les paramètres de l'aide financière accordée soient indexés annuellement au coût de la vie.**

Le renforcement des services d'accueil et d'encadrement et le soutien à l'orientation scolaire

Entre 15 et 24 ans, les jeunes traversent une période de changements majeurs, tant physiques que psychologiques, et franchissent une étape décisive de leur vie, celle du passage de l'adolescence à l'âge adulte. Ceux qui fréquentent les cégeps doivent d'abord bien gérer la transition entre le secondaire et le collégial. « Au collégial, le jeune étudiant doit faire face à des exigences scolaires plus élevées et à une compétition plus serrée qu'au secondaire^{XIV} ». La majorité des cégépiens combine également travail à temps partiel et études, tout en faisant face à de hauts critères de performance académique. La période qu'ils traversent est également celle des premiers choix de vie, du développement des compétences et de la détermination du choix professionnel^{XV}. Selon l'*Observatoire Jeunes et Société*, « les jeunes sont à ce moment-là devant le plus grand nombre de possibilités de toute leur vie^{XVI} ». Par ailleurs, pour nombre d'étudiants, prendre le temps d'explorer différentes voies professionnelles est un autre moyen de consolider leurs intérêts et leurs orientations. L'indécision vocationnelle se présente chez les jeunes « comme un phénomène courant de leur processus de développement^{XVII} ». Pour répondre à leurs besoins, les collèges mettent en place des actions bien ciblées adaptées à la réalité de chaque étudiant et engageant tous les acteurs internes : tutorat, mentorat, centres d'aide à l'apprentissage, orientation, suivi personnalisé, etc.

La Fédération est d'avis que les services d'accueil, d'encadrement et d'orientation scolaire et professionnelle ont un rôle majeur à jouer dans la réussite éducative des élèves et la définition de leurs aspirations professionnelles. Le Secrétariat à la jeunesse le confirme d'ailleurs dans son document de consultation, précisant que « le soutien et l'accompagnement des jeunes dans le cadre de leur formation et de leur choix de carrière restent [...] des enjeux d'actualité^{XVIII} ».

Certaines populations étudiantes plus fragiles présentent par ailleurs des besoins particuliers, notamment les élèves ayant un trouble d'apprentissage ou un problème grave de santé mentale, les immigrants et les autochtones. Ces jeunes nécessiteront un soutien accru tout au long de leur cheminement scolaire et un renforcement des mesures d'accueil, d'encadrement et d'orientation scolaire et professionnelle. Ainsi, les élèves ayant un trouble d'apprentissage ou un problème grave de santé mentale gagneraient à avoir une meilleure planification de la transition entre le secondaire et le collégial, puis entre le collégial et l'universitaire. Les nouveaux arrivants, particulièrement les allophones, pourraient bénéficier de mesures spécifiques d'accueil et d'intégration pour faciliter leur transition au collège, intégrant à la fois des cours adaptés en français et en anglais, une aide spécifique dans certaines matières – en informatique par exemple – et aussi des notions de la culture québécoise. Également, les autochtones bénéficieraient de mesures spécifiques d'accueil et d'intégration qui pourraient aborder les questions de la langue et de la culture, les exigences pour la poursuite et la réussite des études supérieures ainsi que la méthodologie de travail.

Aussi recommandons-nous **que la Stratégie comporte une mesure visant à améliorer et à soutenir financièrement des services d'accueil, d'encadrement et d'orientation adaptés aux besoins spécifiques des jeunes, particulièrement des populations étudiantes plus fragiles – notamment des élèves ayant un trouble d'apprentissage ou un problème grave de santé mentale, des immigrants et des autochtones.** Cela permettrait de renforcer les actions entreprises dans les collèges en fonction des spécificités de chacun pour faciliter la transition secondaire-collégial et consolider le choix d'orientation de l'étudiant.

Le développement d'une véritable culture de l'engagement étudiant

Une enquête menée par le Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec (RIASQ) en 2006-2007 a fait ressortir, pour l'échantillon étudié, que les étudiants qui étaient inscrits à des activités parascolaires dans leur collège avaient enregistré de meilleurs résultats scolaires et se sentaient moins stressés et déprimés. Le rapport d'enquête mentionne que « l'intérêt pour les études et le fait de considérer le collège comme un lieu stimulant sont des caractéristiques associées à un bon rendement scolaire et à une persévérance aux études^{XX} ». On peut également y lire que la pratique d'activités parascolaires est étroitement liée à une meilleure intégration au collège, laquelle est un facteur qui contribue à la réussite scolaire. Le fait de se sentir moins déprimé est quant à lui un indicateur associé à un meilleur rendement scolaire et à une persévérance accrue aux études^{XX}.

En ce sens, nous proposons **que la nouvelle Stratégie comprenne une mesure visant à soutenir la poursuite des travaux de recherche sur les liens entre l'engagement des jeunes dans leur milieu, leur réussite éducative et leur insertion sociale et professionnelle.** En bout de course, **que soient développés des indicateurs qui permettraient de véritablement mesurer les effets de l'engagement étudiant sur la réussite éducative.**

Par ailleurs, nous observons que, malgré les mesures de reconnaissance en place dans les établissements d'enseignement, une minorité seulement des étudiants s'engagent dans des activités parascolaires ou dans leur milieu. En 2008-2009, moins de 10 % des jeunes disent participer régulièrement aux activités socioculturelles ou sportives, à caractère politique ou environnemental, effectuer du bénévolat ou faire partie de comités étudiants^{XXI}. Aussi, en plus de *reconnaître* l'engagement, nous souhaitons **que la nouvelle Stratégie comporte une mesure visant à promouvoir et à soutenir l'engagement des jeunes dans leur milieu comme facteur contribuant à leur réussite éducative, jusqu'à développer une véritable culture de l'engagement.**

Le soutien accru aux étudiants ayant des troubles d'apprentissage ou des problèmes graves de santé mentale

Au cours des cinq dernières années, les collèges ont vu le nombre d'inscriptions des étudiants handicapés augmenter de façon substantielle, et les types de handicaps, se diversifier. L'arrivée de ces nouvelles populations étudiantes pose de nombreux défis aux établissements, toujours soucieux de leur offrir les meilleurs services possibles afin de favoriser leur réussite éducative. Au fil des dernières années, les collèges et leurs partenaires ont mené différents travaux en vue de déceler les obstacles à l'accès, à la persévérance et à la réussite à l'enseignement supérieur de ces populations étudiantes et de proposer des pistes de solutions. Sans les reprendre toutes, il nous apparaît que la Stratégie d'action jeunesse, par son caractère national embrassant l'ensemble des acteurs sociaux et des ministères, pourrait appuyer certaines de ces mesures.

Ainsi, nous proposons **que la Stratégie comporte une mesure spécifique visant à mieux répondre aux besoins de soutien et d'encadrement pédagogiques des étudiants du collégial ayant des difficultés particulières, notamment ceux qui présentent un problème grave de santé mentale, des troubles d'apprentissage ou des troubles neurologiques.** Par exemple, il pourrait s'agir de développer des formules pédagogiques plus flexibles qui tiendraient mieux compte des besoins de cheminement individualisé de l'étudiant, notamment en ce qui a trait aux échéanciers pour compléter sa formation^{xxii}.

Dans le même sens, **qu'une mesure vise à développer des formations, des outils et des stratégies permettant de mieux informer et de soutenir les enseignants à l'enseignement supérieur qui œuvrent auprès des étudiants présentant des troubles d'apprentissage ou neurologiques ou des problèmes graves de santé mentale.**

Également, **que la Stratégie comprenne une mesure visant la concertation interordres afin de faciliter la continuité de services et de permettre une meilleure intégration des élèves ayant des besoins particuliers.** Ainsi, accentuer les efforts d'arrimages entre les différents niveaux d'enseignement – préscolaire, primaire, secondaire, collégial et universitaire – pour qu'une cohérence et une continuité soient établies sur les mesures d'accommodements, et qu'il y ait une définition univoque de la reconnaissance des personnes handicapées et de leur admissibilité aux services^{xxiii}.

Dans le même ordre d'idées, il nous apparaît que la Stratégie pourrait comporter une mesure soutenant **le développement de collaborations entre les intervenants du milieu scolaire, ceux des centres de réadaptation et des organismes communautaires, et ceux des CSSS pour l'élaboration de plans de services pour les élèves qui désirent poursuivre des études au niveau collégial^{xxiv}, en s'inspirant de l'entente de complémentarité de services MELS-MSSS qui existe aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire.** Cela permettrait aux personnes handicapées d'être véritablement au cœur d'une démarche planifiée et coordonnée permettant d'évaluer leurs besoins, de déterminer les services qui leur sont nécessaires et d'assurer leur mise en œuvre.

Finalement, de manière à éviter les délais dans les services d'aide offerts aux étudiants handicapés dans les établissements postsecondaires et de mettre en place plus rapidement les mesures d'accommodements nécessaires au maintien aux études de ces étudiants, les collèges souhaitent **que la Stratégie mette en place une mesure pour soutenir le développement des services et des outils d'évaluation plus souples, et que soit facilité l'accès au diagnostic et à l'évaluation des médecins, particulièrement en région.**

La mobilisation des acteurs sociaux à l'égard de la persévérance scolaire et de la réussite

Comme le pose le document de consultation, « la réussite éducative dépasse largement les murs de l'école; elle est l'affaire non seulement des intervenants scolaires, mais également des jeunes, des parents, de la communauté dans son ensemble et du gouvernement^{xxv} ». Au cours des dernières années, les collèges ont mis en œuvre des plans de réussite contenant des objectifs d'amélioration de la réussite adaptés à la réalité de chaque milieu, ainsi que des mécanismes institutionnels de suivi. Plus récemment, les collèges et le MELS ont poursuivi les réflexions sur de nouvelles pistes d'action qui, en mettant différents acteurs à contribution, pourraient appuyer les efforts des collèges. Dans une dizaine de régions, des tables de concertation sur la persévérance scolaire et la réussite éducative ont aussi vu le jour.

La concertation entre les milieux socioéconomique et scolaire est essentielle pour mener à l'établissement de plans d'action prévoyant des mesures concrètes pour favoriser la réussite et créer des conditions propices à la diplomation des étudiants, tout en répondant aux besoins de main-d'œuvre. Les entreprises doivent notamment être plus sensibilisées à certains facteurs qui nuisent à la diplomation, dont une trop grande charge de travail pendant les études et le recrutement des étudiants avant l'obtention de leur diplôme, afin de permettre aux élèves de mieux concilier le travail rémunéré et les études et de favoriser leur réussite.

L'établissement de partenariat avec le milieu pourrait aussi porter sur des mesures permettant à des « quasi-diplômés » ayant quitté les études et étant sur le marché du travail de « raccrocher » et de compléter leur formation à travers des formules plus souples – par exemple, des cours à distance, des formations offertes le soir ou les fins de semaine – et, ainsi, de pouvoir obtenir leur diplôme.

Dans ce cadre, il nous apparaît que la Stratégie d'action jeunesse devrait appuyer ces actions par des mesures complémentaires articulées autour de la principale dimension suivante :

Que la Stratégie soutienne les initiatives de concertation régionales entre les établissements d'enseignement et leurs différents partenaires externes – ceux du milieu du travail notamment – afin d'engager une véritable mobilisation des acteurs sociaux à l'égard de la persévérance scolaire et de la réussite.

La préparation et l'intégration au marché du travail

Malgré la conjoncture actuelle relativement favorable du marché du travail compte tenu de la baisse démographique et du contexte du plein emploi, la préparation et l'intégration à l'emploi représentent toujours des enjeux d'actualité pour la jeunesse, en particulier pour les 15 à 24 ans.

Les mesures de soutien à l'orientation professionnelle et le développement des formules de mentorat telles que nous les avons proposées joueront en ce sens un rôle important en amont. L'engagement étudiant ou communautaire et les différentes expériences de stages contribuent parallèlement, à notre avis, à l'insertion des jeunes, non seulement scolaire, mais également sociale et professionnelle, d'où l'importance que la nouvelle Stratégie les soutienne. Ils favorisent notamment le développement intégral de la personne, confortent l'individu par rapport à ses capacités et augmentent la confiance en soi – des facteurs clefs de l'insertion socioprofessionnelle. Les multiples occasions qui sont proposées aux jeunes de s'engager dans la communauté leur permettent de plus d'acquérir des expériences en milieux variés, lesquelles sont valorisées sur le marché de l'emploi. Différentes formules de stages existent aussi – par exemple, les stages de coopération internationale – grâce auxquels l'étudiant peut explorer de nouvelles avenues et développer des compétences qui le prépareront au marché du travail.

L'insertion professionnelle en général et le fait d'intégrer un premier emploi en particulier peuvent également être facilités en offrant aux jeunes des occasions leur permettant de se familiariser avec le marché du travail alors même qu'ils sont encore aux études. Les différentes formules de soutien à l'entrepreneuriat et le développement des partenariats régionaux, comme nous l'avons proposé plus tôt, peuvent ouvrir sur des avenues porteuses en ce sens. Également, les formules d'alternance travail-études et le développement de stages en entreprises, rémunérés ou non, peuvent constituer des mesures concrètes offrant à l'étudiant la possibilité d'acquérir une expérience de travail en lien avec sa formation.

D'autres formules peuvent aussi encourager la poursuite des études et contribuer au développement des compétences des étudiants tout en leur facilitant l'accès à un travail dans un cadre scolaire : on peut penser, par exemple, à l'embauche d'étudiants par les enseignants et les chercheurs des cégeps pour travailler sur différents projets de recherche.

C'est pourquoi nous proposons **que la nouvelle Stratégie comporte une mesure visant à soutenir un développement des programmes d'alternance travail-études et des différentes formules de stages, notamment les stages en entreprise, ainsi que l'embauche d'étudiants par les enseignants et les chercheurs des cégeps pour travailler sur des projets de recherche.**

Comme le souligne le document de consultation, « les conditions d'emploi et la facilité d'intégrer un premier emploi sont aussi des défis qui peuvent représenter des enjeux en matière d'employabilité pour les jeunes^{xxvi} », et nécessitent la mise en place de mesures directes de soutien. Les carrefours jeunesse-emploi offrent différents services à ce titre. Dans le contexte actuel de plein emploi et de pénurie de main-d'œuvre qualifiée, la filière collégiale pourrait aussi jouer un rôle accru, en partenariat avec le milieu, pour faciliter l'intégration en emploi des jeunes, notamment les diplômés du secteur technique : d'une part, en développant davantage l'offre de services pour mieux outiller les jeunes – tels que le support pour la rédaction des *curriculum vitae*, la préparation à l'entrevue et autres –; d'autre part, en renforçant les services de référence, d'aide à l'emploi et de placement.

Pour ce faire, nous proposons **que la Stratégie comprenne une mesure pour soutenir financièrement le développement de mesures dans les collèges pour aider les jeunes diplômés, notamment ceux du secteur technique, à accéder au marché du travail plus facilement et plus rapidement, en favorisant un rôle accru des services de placement des collèges et l'établissement de partenariats avec les organismes d'intégration en emploi et les carrefours jeunesse-emploi des différentes régions.**

Certains groupes éprouvent par ailleurs des difficultés particulières à intégrer le marché de l'emploi, comme les jeunes handicapés – pour lesquels nous avons déjà proposé plusieurs mesures dans les éléments de bilan – et les immigrants. Pour ces derniers, la juste reconnaissance de leurs acquis antérieurs, qu'il s'agisse de formation ou d'expérience professionnelles, et l'accessibilité à des formations complémentaires, le cas échéant, sont des facteurs déterminants au regard de l'intégration socioprofessionnelle. Nous proposons **que la stratégie comporte une mesure visant à mieux soutenir l'insertion professionnelle des groupes qui éprouvent des difficultés particulières à intégrer le marché du travail, notamment les jeunes immigrants.**

Le développement de la culture entrepreneuriale

Au-delà des mesures visant le développement des compétences et la promotion des valeurs entrepreneuriales que nous avons déjà proposées, il nous apparaît indispensable que des mesures visant aussi à soutenir les initiatives entrepreneuriales des jeunes – concrètement et financièrement – soient déployées pour développer une véritable *culture* entrepreneuriale au Québec. Les jeunes doivent en effet pouvoir compter sur une aide – financière notamment – au moment de démarrer leur propre entreprise et à chacune des étapes de son développement. Aussi souhaitons-nous **que la prochaine Stratégie ajoute une mesure visant à soutenir les initiatives entrepreneuriales des jeunes.** Il pourrait s'agir, notamment, de mettre sur pied un Fonds de démarrage accessible aux jeunes entrepreneurs, ou encore de créer un incubateur permettant aux jeunes de bénéficier d'un soutien financier, d'être logés et de recevoir des services conseils sur place à chacune des étapes du démarrage de leur entreprise et dans les premières années de leur mise en route.

LES RÉGIONS

Le développement régional, le maintien et le retour des jeunes en région

« La présence et l'engagement de chaque cégep dans la vie sociale, culturelle et économique de son milieu, de sa région, est un facteur essentiel de progrès et de développement^{xxvii}. » Qui plus est, « les cégeps en région favorisent la persévérance scolaire et la rétention des jeunes dans leur milieu d'origine. Cela fait augmenter la probabilité qu'ils s'installent et travaillent dans la région, et en même temps la probabilité que les entreprises fleurissent localement^{xxviii} ». La qualité et la diversité de l'offre de formation, les programmes de formation continue adaptés aux besoins locaux et régionaux, les services offerts aux entreprises et l'engagement des cégeps dans les organismes de concertation et de développement régional illustrent le rôle fondamental de chaque cégep et du réseau collégial à cet égard.

En plus de l'importance de favoriser la mobilité étudiante, il importe de développer des moyens concrets pour favoriser l'établissement des jeunes en région. Certaines régions – c'est le cas notamment au Saguenay – Lac-St-Jean – ont développé des stratégies pour créer des conditions favorables en ce sens en offrant aux jeunes, par exemple, des avantages comparatifs tels que des crédits d'impôts, des coûts de logement, de propriété et de loisirs avantageux, et enfin, de créer des conditions de travail intéressantes, dont la conciliation travail-famille. Il apparaît donc que l'État et la communauté tout entière doivent mettre, ensemble, des mécanismes pour retenir les jeunes dans leur milieu et aussi favoriser un retour en région. C'est pourquoi les collèges estiment important d'accroître la synergie des actions avec les acteurs régionaux et les différentes instances jeunes régionales, telles que les forums jeunesse, les carrefours jeunesse-emploi, les tables migratoires, Place aux jeunes du Québec, etc. En ce sens, nous formulons une recommandation voulant **que la nouvelle Stratégie mette en place des mesures pour favoriser la rétention et soutenir le retour des jeunes dans leur région, qui mettent à contribution l'engagement de tous les acteurs de la communauté.**

L'accueil d'étudiants étrangers et d'immigrants en région pourrait aussi être une avenue prometteuse. Cependant, elle se heurte au manque de services qui soient adaptés à leurs besoins et qui puissent réellement favoriser leur intégration. Aussi, nous proposons **que la nouvelle Stratégie comprenne une mesure qui vise à favoriser l'accueil des étudiants étrangers et des immigrants en région en soutenant l'organisation des services pour favoriser leur insertion dans le milieu régional.**

LA DIVERSITÉ

L'ouverture sur le monde et l'acquisition de compétences internationales

La Fédération des cégeps partage entièrement les propos émis dans le document de consultation sur les enjeux quant à l'ouverture sur le monde et l'acquisition de compétences internationales. Pour ce faire, elle est convaincue qu'il faut soutenir les établissements d'enseignement supérieur dans leurs efforts pour enrichir leurs programmes d'études d'une dimension internationale et favoriser la mobilité internationale chez leurs étudiants, et ce, afin de permettre « aux jeunes de se préparer adéquatement à relever les défis d'un nouvel espace mondial où ils seront appelés à travailler^{xxix} ». C'est pourquoi les cégeps ont créé l'organisme Cégep International.

L'ouverture des jeunes sur le monde passe d'abord par une formation porteuse de valeurs humanistes et démocratiques et par l'acquisition de compétences internationales les rendant aptes à évoluer de manière responsable dans un marché du travail et une société qui évoluent dans un contexte de mondialisation. Une forte proportion de diplômés des cégeps sera appelée à travailler dans des entreprises multinationales ou dans des entreprises québécoises faisant affaire avec l'étranger. Pour la Fédération et Cégep International, l'internationalisation de la formation renvoie d'abord à l'acquisition de capacités et de compétences linguistiques, culturelles et techniques qui permettent d'être à l'aise dans des sociétés de plus en plus interdépendantes et, aussi, d'acquérir des compétences qui permettent de travailler harmonieusement avec ou dans des pays étrangers. Dans ce contexte, il est essentiel **qu'au moment de l'élaboration, de la révision et de l'évaluation des programmes d'études collégiaux, ces derniers intègrent des éléments de compétences internationales.**

L'acquisition de compétences internationales passe bien sûr également à travers des projets de mobilité internationale. De plus en plus, la mobilité étudiante est considérée comme une dimension du projet éducatif des cégeps et un nombre croissant d'établissements se donne des moyens structurels pour accroître les possibilités de participation des jeunes à différents types de stages, tels que les stages professionnels, les séjours d'études, les stages d'observation et de sensibilisation, les stages de solidarité ou les chantiers de coopération internationale, les séjours linguistiques et culturels. Cependant, sans mesures financières, les efforts des collèges en matière de mobilité étudiante demeureront marginaux et ne toucheront qu'une infime proportion d'étudiants.

Aussi les collèges se réjouissent-ils des nouvelles mesures récemment annoncées touchant la mobilité internationale, **soit la création d'un programme de bourses de courts séjours pour les étudiants du réseau collégial qui permettra de soutenir financièrement les projets de mobilité étudiante, que ce soient les expériences de stages crédités liés à la formation technique ou l'offre de cours crédités à l'étranger.**

LA QUALITÉ DE VIE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les saines habitudes de vie

En 2007-2008, un cadre de référence pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif comportant neuf orientations a été mis en place à l'enseignement supérieur. Un budget d'environ 6000 \$ a été accordé à chaque cégep, permettant à des projets novateurs de voir le jour. En matière de saines habitudes alimentaires, l'instauration de politiques alimentaires, l'embauche d'un chef « santé » à la cafétéria ou la production d'un « guide santé-bouffe-budget », sont quelques-unes des mesures novatrices développées. Afin de promouvoir un mode de vie physiquement actif, certains collèges ont augmenté le nombre de supports à vélos ou ont développé des systèmes d'échanges de vélos sur le campus et d'autres ont mis sur pied des ateliers de mise au point printanière. Des « défis populaires » ont aussi vu le jour pour favoriser l'activité physique récréative, prenant diverses formes : olympiades, « pauses tonus », etc. Dans certains établissements, les plages horaires disponibles pour les plateaux sportifs ont été allongées afin d'améliorer l'accessibilité aux installations pour les étudiants et la communauté. Etc.

Mais, pour faire mieux et plus, nous estimons nécessaire **que soient majorées les sommes accordées aux établissements en lien avec le cadre de référence visant l'enseignement supérieur pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif, tout en gardant un mode d'attribution souple qui permette aux collèges de cibler les actions suivant les besoins de leur milieu.**

Le développement de l'expertise jeunesse en développement durable

Les collèges agissent véritablement comme leaders en matière d'environnement et de gestion responsable, d'une part en mettant sur pied des activités de sensibilisation, d'éducation et de formation des membres de la communauté collégiale visant à accentuer chez eux la conscience environnementale et à développer des comportements écoresponsables; d'autre part en faisant la promotion d'une saine gestion environnementale des matières résiduelles, visant la réduction à la source, la réutilisation, le recyclage et la valorisation (RRRV).

Actuellement, une trentaine de cégeps ont la certification « cégep-vert » développée par Environnement jeunesse^{xxx}. Près d'une quarantaine de cégeps ont mis en place une politique environnementale, et plus d'une trentaine ont un plan d'action en environnement. Parmi leurs nombreuses actions « vertes », notons la mise en place de mesures de récupération des matières résiduelles, de réduction de la consommation de papier, d'achats responsables (par exemple, l'achat de vaisselle durable), d'efficacité énergétique, de pratiques d'aménagement paysager moins dommageables pour l'environnement. Mentionnons également des mesures favorisant le transport actif et collectif et l'alimentation responsable. Cela sans compter les nombreuses actions de sensibilisation aux questions environnementales qu'ils font auprès des jeunes de leur milieu et la tenue d'événements écoresponsables.

Pour faire un pas de plus, nous recommandons **que la nouvelle Stratégie comporte une mesure prévoyant la création d'un fonds accessible aux collèges afin de soutenir de manière récurrente les actions de sensibilisation, d'éducation et de formation à l'environnement dans leur milieu et de développer des projets faisant la promotion d'une gestion responsable. Là encore, il serait souhaitable de prévoir un mode d'attribution souple qui permette aux établissements de développer leurs actions en fonction des priorités qu'ils auront déterminées.**

CONCLUSION

La Fédération des cégeps est heureuse d'avoir compté parmi les partenaires consultés dans le cadre du renouvellement de la Stratégie d'action jeunesse. Elle espère que l'élaboration des orientations et des mesures de la prochaine Stratégie prendra en compte ses recommandations, et saura tirer parti à la fois des éléments de bilan de la Stratégie 2006-2009 et des éléments prospectifs retenus. Cela, afin que la nouvelle Stratégie d'action jeunesse s'inscrive en continuité et en cohérence avec la précédente et qu'elle permette d'aller encore plus loin en donnant davantage de portée aux actions entreprises.

Nous sommes cependant sensibles au fait que des choix devront inévitablement être faits parmi les priorités qui ont été retenues par les différents partenaires. Si nous devons faire ces choix, à l'intérieur des multiples mesures que nous proposons dans notre mémoire, nous souhaiterions que la Stratégie retienne, en priorité, les éléments suivants :

- l'amélioration de la santé et du bien-être des jeunes du collégial, à travers la promotion de saines habitudes de vie, une bonification de l'offre de services psychosociaux et de santé et de meilleurs arrimages entre les réseaux de l'éducation et de la santé;
- la promotion de la santé mentale et la prévention du suicide chez les jeunes, particulièrement ceux âgés entre 15 et 24 ans;
- le soutien accru aux étudiants du collégial ayant des troubles d'apprentissage et des problèmes graves de santé mentale et à leur insertion socioprofessionnelle;
- la reconnaissance de l'engagement étudiant et le développement d'une véritable culture de l'engagement chez les jeunes;
- le soutien au développement d'activités de sensibilisation, d'éducation et de formation à l'environnement et le développement de projets de gestion responsable en milieu collégial.

Compte tenu de la diversité et de l'ampleur des objectifs et des mesures visés par la Stratégie, le Secrétariat à la jeunesse sera appelé à jouer un important rôle de coordination de l'action gouvernementale en matière de jeunesse afin de mener à bien cette vaste entreprise. Nous tenons à réaffirmer notre appui en ce sens et à rappeler le rôle clef des collèges comme partenaires dans la mise en œuvre de la Stratégie auprès des jeunes, particulièrement des 15 à 24 ans.

RÉFÉRENCES

- I SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE (2008). *Journées de réflexion du comité des partenaires de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*, cahier du participant, août/septembre 2008, p.10.
- II IBID, p.19.
- III AEFNB (2002). *L'interdépendance de la réussite scolaire de l'élève et de sa santé*, avril 2002, 4 p., [en ligne]. [www.aefnb.bb.ca/Comm3b.html].
- IV OBSERVATOIRE JEUNES ET SOCIÉTÉ (2002). *Taux de chômage selon la scolarité chez les 15-24 ans 1990-2001*, Québec, [en ligne]. [Site Web de l'Observatoire Jeunes et Société], (source : STATISTIQUE CANADA, *Revue chronologique de la population active*, CD-ROM 2002).
- V INITIATIVE SUR LA SANTÉ DE LA POPULATION CANADIENNE (2004). *Améliorer la santé des Canadiens*, p. 23.
- VI RAYMOND, V., (2008). *La problématique du suicide chez les jeunes et dans les cégeps : portrait de la situation*, Synthèse du dossier préparé dans le cadre de la campagne de sensibilisation entourant la Déclaration en prévention du suicide, déposé à la Commission des affaires étudiantes de février 2008, Fédération des cégeps, 6 p.
- VII INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE (2007). *La mortalité par suicide au Québec : évolution du problème*, présentation power point Danielle Saint-Laurent et Mathieu Gagné, INSP Gouvernement du Québec et CRISE, janvier 2007.
- VIII INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE (2008). Données provisoires provenant des *Fichiers des décès* du Ministère de la santé et des services sociaux du Québec pour l'année 2005, tirées des *Fichiers des décès 1981-2005 du MSSS*, janvier 2008.
- IX IBID.
- X INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE (2008). Données provisoires provenant des *Fichiers de décès du MSSS pour l'année 2005* et *Fichier des décès 1981 à 2005*, compilées par l'INSPQ, janvier 2008.
- XI RAYMOND, V., (2008). *Op. cit.*
- XII SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE (2008). *Op. cit.*, p.28.
- XIII FÉDÉRATION DES CÉGEPS et SRAM (2008). Tiré des résultats de l'enquête *Aide-nous à te connaître 2*, menée auprès des étudiants au cours de leur deuxième session au collégial, question 20, 2008.
- XIV CÉGEP DE SAINTE-FOY. *Avez-vous remarqué ? Guide d'intervention du personnel auprès d'un étudiant avec des difficultés émotives*, p. 9.
- XV IBID, p. 8 à 10.
- XVI Cité dans CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (2002). *Au collégial, l'orientation au cœur de la réussite*, Avis, Québec, p. 42.
- XVII IBID, p. 83.
- XVIII SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE (2008). *Op. cit.*, p.28.
- XIX RÉSEAU INTERCULTUREL DES ACTIVITÉS SOCIOCULTURELLES DU QUÉBEC et ROY, Jacques (2007). *La pratique d'activités socioculturelles au collège : un soutien réel à la réussite*, Rapport d'enquête, version abrégée, mai 2007, p. 5.
- XX IBID.
- XXI FÉDÉRATION DES CÉGEPS et SRAM (2008). *Op. cit.*, question 17, 2008.
- XXII Recommandation tirée du COMITÉ SUR LA SITUATION DES ÉTUDIANTS AYANT DES INCAPACITÉS DANS LES CÉGEPS (2005). *Rapport des travaux*, avril 2005, p. 29.

-
- XXIII Recommandation tirée de FÉDÉRATION DES CÉGEPS (2007). *Avis sur le projet de politique gouvernementale pour la participation sociale des personnes handicapées*, octobre 2007, p. 2.
- XXIV Recommandation tirée du COMITÉ SUR LA SITUATION DES ÉTUDIANTS AYANT DES INCAPACITÉS DANS LES CÉGEPS (2005). *Op. cit.*, p. 33.
- XXV SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE (2008). *Op. cit.*, p. 28.
- XXVI IBID.
- XXVII FÉDÉRATION DES CÉGEPS (2004). *Les cégeps, une réussite québécoise*, Montréal, p. 65.
- XXVIII FORTIN, Pierre et al. (2004). *L'apport des cégeps à la société québécoise*, étude réalisée pour la Fédération des cégeps, Montréal, p. 70.
- XXIX SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE (2008). *Op. cit.*, p. 36.
- XXX ENVIRONNEMENT JEUNESSE (2004). *Mode d'emploi Cégep vert du Québec, Certification environnementale d'Environnement jeunesse*, Montréal, 12 p.